



Délibération
N° 2023-045

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL PRECAIRE D'UN REZ DE CHAUSSEE DU 29 ROUTE DU
CAP AVEC LA SOCIETE « L'ECAILLE FUMEE »

Date de la convocation : 10/10/2023

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix-huit octobre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 6	Représentés : 5
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 06 décembre 2021, le Conseil Municipal avait décidé de conclure avec la sas L' « Ecaille Fumée », un bail précaire pour un local situé au rez de chaussée de l'immeuble situé au 29 route du Cap, sur la parcelle Cadastrée AC484 ; qui abritait il y a quelques années une activité de banque, puis de vétérinaire, et enfin de traiteur : afin d'y exercer une activité de poissonnerie.

Ce bail était conclu pour une durée de deux ans à compter du 10 décembre 2021 pour un loyer de 650 euros TTC mensuels.

Ce bail arrivant donc à terme le 09 décembre 2023, Madame le Maire propose son renouvellement pour deux ans, dans les mêmes conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231018-0582023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

DÉCIDE

- ✓ D'approuver la proposition de Madame Le Maire.
- ✓ D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec la Sas « L'Ecaille Fumée ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

